

REUNION DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016  
20H30

Membres présents : FISCHER Gérard, ARNOULD Michel, DOMINELLI Cosimo, JACOB Philippe, ARNOULD Laura, TOULZA Chantal, BRAUSSEN JL., REINERT Laurence.

Membres absents : ZANZANA Marie-Josée, SCHMIT Martial, LOSSON Johanna.

**1) DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil Municipal décide de prendre les modifications budgétaires suivantes :

- Concernant le montant reporté au budget primitif 2016 pour les travaux d'assainissement refacturés par la Communauté de Communes du Pays Boulageois :
  - - 36 000€ au compte 238 (avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles)
  - + 36 000€ au compte 2041512 (groupements de collectivités, bâtiments et installations)
- Concernant la participation perçue au titre de la PVR (participation pour voirie et réseaux) :
  - Une ouverture de crédits d'un montant de 17 712€ en investissement recettes du compte 1346 (participations pour voirie et réseau- fonds affectés à l'équipement non transférables)
  - Une ouverture de crédits d'un montant de 17 712€ en investissement dépenses du compte 1336 (participations pour voirie et réseau- fonds affectés à l'équipement transférables)

**2) AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Le Conseil Municipal décide d'amortir le matériel informatique acquis par la commune de 2001 à 2014 pour un montant de 6859.80€. L'amortissement des logiciels acquis en 2015 pour un montant de 456€ se fera sur 2 ans.

Décision est prise d'inscrire au BP 2016 un montant de 7088€ en investissement recettes du compte 28051 (concessions et droits similaires)

et un montant de 7088€ en fonctionnement dépenses du compte 6811 (dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles).

**3) VOTE DES 3 TAXES DIRECTES**

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des 3 taxes directes soit :

- 4.82% pour la taxe d'habitation
- 4.49% pour la taxe foncière sur le bâti
- 32.80% pour la taxe foncière sur le non bâti

**4) BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 équilibré à :

- 276 155.48€ en recettes et dépenses de fonctionnement
- 247 494.07€ en recettes et dépenses d'investissement

**5) REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

*Pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent le domaine public communal routier ou non, aérien, du sol ou du sous-sol. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par décret du 27/12/2005. Le calcul de la taxe est basé sur la longueur des réseaux existants . Or, il a été constaté qu'aucune redevance n'a été versée par ORANGE à la commune de Velving pour l'occupation du domaine public.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'établir un rappel pour les années 2012 à 2016 en émettant un titre de recette d'un montant de :*

*137.71€ pour 2012, 142.38€ pour 2013, 143.84€ pour 2014, 143.27€ pour 2015 et 138.09€ pour 2016*

#### **6) MOTION EN FAVEUR DU REGIME LOCAL DE SECURITE SOCIALE**

*Le Régime Local confère à 2.1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre. Réunis en Conseil Municipal, nous élus de la commune de Velving, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local. Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2.1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.*

